

**Corps noir, corps nègre, corps esclave chez Bernardin de
Saint-Pierre. Contribution d'un intellectuel des Lumières à
l'histoire de l'esclavage et de son abolition**

Hélène CUSSAC
(Université de Clermont-Ferrand, CERHAC)

« [...] qu'importe ? il était noir. Il fut donc vendu à un capitaine anglais
qui allait à la Jamaïque ;
vendu ou troqué successivement à des Flamands, des Danois, des
Suédois, des Juifs,
pour de l'argent, du fer, du tabac, du café, pour un cheval, pour un bœuf.
[...].
Chacun d'eux imprimait sur sa peau le sceau de son esclavage avec un fer
brûlant.
Son corps fut tour-à-tour à plusieurs tyrans, mais son âme resta toujours à
lui[...] ¹ »

Cet extrait d'*Empsaël et Zoraïde*, drame de Bernardin de Saint-Pierre écrit dans les années 1789, à la manière d'un conte moral, souligne on ne peut mieux que lorsqu'il est question au XVIII^e siècle des Africains, l'intérêt se porte avant tout sur le corps et non sur le

1. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Empsaël et Zoraïde* (années 1789), *Œuvres complètes*, éd. Louis-Aimé Martin, Paris, Méquignon-Marvis, 1818, vol. XII, *Mélanges*, p. 282-283. Le corpus sélectionné et nos références d'édition sont les suivantes : *Voyage à l'Île de France*, *Œuvres complètes*, éd. L.-A. Martin, chez Lefèvre, Firmin Didot Frères, 1836 ; *Études de la nature*, Paris, chez Napoléon Chaix et Cie, t. I et II, 1865 ; *Paul et Virginie*, éd. Édouard Guitton, Imprimerie Nationale, 1984 ; *Harmonies de la nature*, *Œuvres posthumes*, éd. Ledentu, Paris 1840 ; *Vœux d'un solitaire*, *O.C.*, éd. L.-A. Martin, chez Lefèvre, Firmin Didot Frères, 1836 ; *Suite des vœux d'un solitaire*, *ibid.* ; *Vœux pour la nation* suivis des *Vœux pour les nations*, *ibid.* ; *Conseils à un jeune colon de l'Île de France*, *ibid.* ; *Pièces justificatives ou Lettres*, in *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre par Louis-Aimé Martin. Accompagné de Lettres*, Paris, chez Ladvoat, Libraire, 1826, t. I à IV ; *Empsaël et Zoraïde*, *op. cit.* ci-dessus. Pour davantage de commodité, les titres sont réduits au premier mot dans les notes.

sujet, corps-objet, chose, marchandise parmi d'autres, dont la seule valeur est sa matérialité. Mais la corporalité africaine se manifeste par une seconde caractéristique : celle d'être noire. D'un noir plus ou moins foncé, parfois « noir cendré »², « pas si noirs que... »³, « presque blanc »⁴, comme le remarque l'écrivain ; au plus noir, pour cet adepte de l'anthropologie de Buffon⁵, l'Africain est alors dit « Nègre », « véritable nègre »⁶, lui arrive-t-il de préciser. Au moment où la Normandie est un des acteurs de premier plan dans la grande aventure des expéditions maritimes pour laquelle le XVIII^e siècle retrouve un regain d'intérêt dans les années 1770, les sciences de l'homme s'intéressent à l'étranger, à l'autre exotique. Loin de nier l'Africain en tant que corps, elle participe néanmoins à la construction de l'idée d'un sujet inférieur. Du mot à la chose, du signe au signifié, ce corps noir, ce corps nègre allait de ce fait devenir un corps esclave⁷. Trois termes : « Noir », « Nègre », « esclave », effaçant ceux d'homme et de personne et mettant en avant la corporalité, allaient ainsi traverser tous les discours du siècle.

Lié à la nouvelle culture du corps qui se fait jour dans la culture française et à l'institution esclavagiste qui connaît son apogée au moment des écrits de Bernardin de Saint-Pierre (1768-1800), l'Africain ne pouvait, chez cet homme des Lumières qui avait séjourné à l'Île de France, que trouver une place primordiale. Aussi traverse-t-il tous ses textes, quelle que soit leur appartenance générique (essai, relation de voyage, fiction, lettre). Il n'est pas toujours un objet central du discours, certes, mais sa représentation n'en est pas moins prégnante, à commencer par l'utilisation d'un vocabulaire qui reflète de l'écrivain avant tout un intellectuel de son époque.

2. *Voyage*, « Lettre XXIII. Esclaves, Hottentots, Hollandais », p. 95.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, « Lettre XII. Des Noirs », 29 mai 1769, p. 159.

5. Voir de Buffon le chap. « Variétés dans l'espèce humaine », *De l'Homme. Histoire naturelle*, Paris, Vialatey, éd. J. Rostand, 1971. Et Michèle DUCHET, « L'anthropologie de Buffon », *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Albin Michel, p. 231 tout particulièrement.

6. *Voyage*, « Lettre XII. Des Noirs », 29 mai 1769, p. 159.

7. Voir pour plus d'approfondissement David DIOP, « Étrangeté et proximité du corps des Africains dans le *Voyage au Sénégal* (1757) d'Adanson », et Catherine GALLOUËT, « Corps monstrueux, corps noble, corps triomphant : les modalités de l'Africain dans la tradition narrative », in- *Les Discours du corps au XVIII^e siècle. Littérature-Philosophie-Histoire-Sciences* (dir. H. CUSSAC, A. DENEYS-TUNNEY ET C. SETH), Presses de l'Université Laval, Québec, à paraître, 2008.

Aussi est-ce par une étude lexicale que nous avons choisi de nous interroger au sujet de l'anthropologie « africaine » de Bernardin de Saint-Pierre. Ici et là, soit lors d'études plus générales, soit dans quelques travaux spécifiques⁸, il a été question de son rapport à l'esclavage et au colonialisme. On l'a dit faisant preuve de « thèses racistes »⁹, on l'a dit « raciste »¹⁰, on l'a dit non-raciste¹¹. Les textes convoqués dans ces cas-là ont toujours été fort logiquement le *Voyage à l'Île-de-France* et notamment la « Lettre XII. Sur les Noirs », rééditée récemment¹² ; quelques extraits des *Etudes de la nature* et l'épisode de l'esclave marronne dans *Paul et Virginie*. Des extraits des *Vœux d'un solitaire* et de la *Suite des Vœux d'un solitaire* ont été requis dernièrement pour observer les idées colonialistes de Bernardin de Saint-Pierre¹³.

Notre interrogation sera moins ici celle d'un éventuel racisme de la part de l'écrivain qu'une approche intellectuelle nous permettant d'intégrer l'écrivain normand au cœur d'une étape, d'une construction peut-être, et même d'une déconstruction de l'institution esclavagiste et de l'idéologie coloniale, et de vérifier non seulement ce qu'il en a été de sa sensibilisation, voire de son action, mais aussi, pour cet écrivain au talent descriptif reconnu, de remarquer si son vocabulaire a pris en compte les mutations de langage en la matière.

Pour répondre, observer le choix de mots singuliers, et grâce à leur décompte, leur fréquence d'emploi les uns par rapport aux autres dans

8. Isabelle VISSIERE, « Esclavage et négritude de Bernardin de Saint-Pierre » in-*Etudes sur « Paul et Virginie » et l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre*, J.-M. Racault éd., Publications de l'Université de la Réunion, Didier-Erudition, 1986, p. 64-79.

9. Jean-Michel RACAULT, « Pour une situation de *Paul et Virginie* dans les ailleurs fictionnels des Lumières » in-*Souvenirs de « Paul et Virginie » : un paysage aux valeurs morales*, F. Cheval et T.-N. C-Tchakaloff éd., Musée Léon Dierx et Maison française du meuble créole, Réunion, 1995, p. 236.

10. Yves BENOT, « Introduction » à son édition du *Voyage à l'Île de France*, La Découverte/Maspéro, 1983, p. 16.

11. « Il y a des préjugés chez Bernardin, qui reflètent les ambiguïtés de sa génération, mais on ne trouve pas trace de racisme », Jean-Charles PAJOU, *Esclaves des Îles françaises. Lettre sur les Noirs de Bernardin de Saint-Pierre*, Les Éditeurs libres, 2006, p. 56-57. Voir pour cette question d'un racisme des Lumières Erick NOËL, *Etre noir en France au XVIII^e siècle*, Tallandier, 2006, Chap. I et II, p. 15-35 ; Pierre BOULLE, *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Perrin, 2007, chap. I, p. 17-80 et Jean EHRARD, « Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle », Bruxelles, André Versailles, 2008.

12. J.-C PAJOU, *op. cit.*

13. *Ibid.*

un vaste corpus¹⁴, tout en prenant en compte leur chronologie afin de pointer l'évolution de la pensée de l'auteur en fonction d'une période historique cruciale du point de vue de l'esclavage, ont été, sur les pas de Serge Daget¹⁵, nos méthodes de travail¹⁶, selon ces trois termes de base : « noir », « nègre », « esclave » et les constituants qui leur sont associés.

Les mots du corps nègre et du corps noir

Afin de nommer le corps africain, le mot « Nègre » se vulgarise au milieu du XVII^e siècle pour, comme le dit Érick Noël, « s'imposer à la place de « Maure » et devenir d'un usage quasi exclusif dans les années 1770 »¹⁷. Phénomène linguistique concernant en partie Bernardin de Saint-Pierre qui consacre - comme le montre notre tableau de relevés des occurrences - 6 emplois au mot « Maure » uniquement dans les années 1789-1795, au moment de l'écriture des *Harmonies de la nature* et d'*Empsaël*. Pour quelle raison le « retour » de ce substantif? Dans *Empsaël*, il n'est pas synonyme de Noir ; décliné dans une liste proposée par Jacob - religieux juif, courtisan d'Empsaël - englobant les « Turcs » les « Maures » et les « Noirs », il revêt certainement le sens plus restreint de « Noir musulman ». Dans les *Harmonies* la signification en est apparemment similaire lorsque son emploi le distingue géographiquement du « Noir », du « Nègre », et de « l'Indien » :

« Les chaleurs de l'Afrique n'en rendent pas les nègres efféminés, comme les noirs habitants du Bengale [...] de même que les chaleurs du Bengale ne rendent pas les indiens barbares, comme les nègres de Jaïda ou les maures de l'Afrique¹⁸ ».

ou le distingue du point des mœurs :

14. Voir le corpus sélectionné et les éd. de réf. en note 1.

15. Serge DAGET, «Les mots esclave, nègre, Noir et les jugements de valeur sur la traite négrière dans la littérature abolitionniste française de 1770 à 1845 », in- *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LX, 221 (1973), p. 511-548.

16. Même si nous avons bien conscience des limites de signification qu'elles pourraient avoir, l'intérêt tout particulièrement à ce type de lexique nous a paru nécessaire pour une meilleure connaissance d'un auteur réputé en son temps et natif d'une ville de traite négrière.

17. Erick NOËL, *op. cit.*, chap. I, p. 18, et note 10, p. 236.

18. *Harmonies, op. cit.*, L. VI, p. 298.

« Les plaisirs et les mœurs de ces nations sont analogues à leurs caractères. Les habitants de l' Orénoque, les mexicains et les péruviens, aiment passionnément les jeux qui exercent le corps [...] les maures d' Afrique, les exercices de l' adresse, de la force et du courage ... les nègres... les européens...¹⁹ ».

Le mot « maure » ne prend pas ici le sens de « nègre », présent dans la même proposition ; et il se veut plus détaillé que le mot « Africain » puisque l'écrivain lui préfère l'expression « maure d'Afrique » : sans doute s'agit-il à nouveau là des « Noirs musulmans ».

Ces tout premiers extraits donnent ainsi un aperçu, non seulement de l'intérêt pour le corps africain - son environnement, sa constitution, sa culture corporelle - mais souligne un esprit attentif à la sélection du vocabulaire.

L'écrivain, on le constate, emploie le mot « Nègre », même dans les années d'écriture d'*Empsaël* (1789) et des *Harmonies* (1793-1797), alors que du temps des années révolutionnaires, il était admis du point de vue des abolitionnistes et des hommes de couleur libres, qu'il revêtait une connotation péjorative. La littérature abolitionniste, réfléchissant à l'idéologie véhiculée par ce vocabulaire, va lui préférer le mot « Noir ». Ce n'est pas pour autant néanmoins que « Nègre » est systématiquement chargé de mépris, et il entre souvent en concurrence avec « Noir » dont il devient même le synonyme.

Ce qui semble être le cas chez Bernardin de Saint-Pierre. Du point de vue quantitatif, nombre de ses textes emploient le mot « Nègre », même si majoritairement la préférence va au substantif « Noir ». Dans les *Etudes de la nature* (1784) et dans les *Harmonies* (années 1795), nous avons relevé 16 occurrences de « Nègre » dans le premier ouvrage pour 6 occurrences de « Noir » ; 16 occurrences de « Nègre » dans les *Harmonies* pour 10 de « Noir ». Mais dans les autres textes, le mot « Nègre » soit ne figure pas soit est quantitativement inférieur au mot « Noir ». Quelle explication donner à ce plus grand emploi du terme « Nègre » dans ces deux ouvrages ? Il s'agit de raisons essentiellement anthropologiques et scientifiques. Tout deux renvoient à une étude et à une philosophie de la nature et consacrent par conséquent une partie du questionnement à la « fabrique » du corps

19. *Ibid.*, p. 297.

humain dans lequel le corps de couleur noire a toute sa place²⁰. L'emploi entre « Nègre » et « Noir » se fait en revanche quasiment à égalité dans les *Conseils à un jeune colon de l'Île de France* rédigé en 1790²¹. L'interprétation de ce texte peut être plurielle puisque l'auteur indique au colon de quelle façon traiter son esclave pour qu'il soit fidèle et bon travailleur. D'aucuns en dégageraient un esprit esclavagiste. En pleine période révolutionnaire, peu de temps avant l'insurrection de Saint-Domingue puis le décret de la Convention, il faut lire ici davantage le caractère humaniste de Bernardin désireux que les colons traitent mieux leurs esclaves. N'oublions pas que dans la même période, il écrit les *Vœux pour la nation* suivis des *Vœux pour les nations* ; l'année précédente, en septembre 1789, il avait rédigé les *Vœux d'un solitaire* ; à la fin de l'année 1791 il écrit la *Suite des vœux d'un solitaire*, et surtout dans la même période il rédige sa pièce *Empsaël et Zoraïde*²² : quatre textes donc dans lesquels il s'engage

-
20. L'écrivain avait d'ailleurs prévu d'ajouter à la seconde édition du *Voyage*, « Lettre XII », de longues remarques sur « la cause de la noirceur des noirs », et sur les « diverses espèces de noirs » ; ainsi du corps : « les nègres ont les doigts, les pieds, les jambes et, en général, tous les os plus allongés, autre effet de la chaleur, effet qu'on remarque dans la plupart des blancs nés dans les pays chauds ». Son intérêt est bien avant tout anthropologique. On trouve ce passage dans une seule édition, celle du *Voyage à l'île de France* effectuée par R. Chaudenson, comprenant tous ceux prévus et restés inédits jusqu'à ce moment, Rose Hill, Éd. de l'Océan Indien, 1986, p. 397.
21. Document resté inédit jusqu'à l'édition de L. A. Martin en 1808, qui pouvait donc offrir moins d'intérêt à ce moment-là. Il en a bien évidemment pour notre étude. Toutefois aucun manuscrit correspondant à ce texte n'a été retrouvé. Robert Chaudenson, dans l'Introduction à son édition du *Voyage à l'Île de France* émet l'hypothèse que L.-A. Martin l'aurait « fabriqué à partir de différents fragments », *op. cit.*, p. 45, 48 et 421. Certains nous reprocheront peut-être par conséquent d'avoir utilisé ce court texte ; néanmoins il reprend des passages écrits par Bernardin et ne change en rien la conclusion de notre étude. L.-A. Martin se serait peut-être inspiré de l'« article colonie » correspondant au projet d'établissement d'une « colonie heureuse » que Bernardin avait formulé en 1790 en vue de la seconde édition du *Voyage*. En 1796, toujours en vue de cette édition qui aurait dû paraître en 1797, son plan contient un chapitre intitulé « Conseils aux habitants de l'Île Bourbon. Nouvelle Constitution ». L'« article colonie » y prend en outre de l'ampleur.
22. Période où l'esclave entre en scène. Le 15 janvier 1791 est jouée la première de *Paul et Virginie* d'après une adaptation publiée en 1789. Voir Sylvie CHALAYE, « Le bon bamboula républicain du théâtre révolutionnaire », in-*Cahiers de sociologie*, 28 (1997), p. 29-55. Précisons l'objectif donné par Bernardin à l'écriture de sa pièce dans son « Prospectus » de septembre 1796 en vue de la seconde édition du *Voyage* : « Ce voyage sera terminé par un sujet bien touchant [...] C'est un drame en cinq actes en prose dont la scène est en Afrique. Le principal personnage est un nègre appelé Empsaël [...]. Ayant rencontré dans mon voyage les noirs sous

contre l'esclavage, et où on rencontre très peu ou pas le mot « Nègre »²³. On aimerait que l'usage de ce terme ait été évité dans les *Conseils à un jeune colon*. Mais, c'est là, entre autres textes, que nous pouvons nous rendre compte, chez Bernardin comme ses contemporains, de l'emploi synonymique des deux termes :

« Au lieu d'un mur de bambous [...] la cour sera plantée d'arbres fruitiers, de bananiers, de manguiers, que les nègres aiment beaucoup, et ce sera le jardin commun de vos noirs ; car il faut que vous inspiriez à vos nègres un intérêt commun²⁴ ».

L'auteur s'attarde-t-il alors à l'évolution culturelle qui affaiblit la fréquence du terme « Nègre »? Pas nettement dans la mesure où on le trouve dans presque tous les écrits consultés ; néanmoins, il l'utilise peu : 10 fois dans le *Voyage à l'Île-de-France* de 1773 contre 59 emplois du substantif « Noir » ; jamais dans *Paul et Virginie*, la fiction illustrant les *Études de la nature* qui elles, utilisent le mot ; 4 fois dans *Empsaël* contre 66 oc. du mot « Noir ». Comparativement donc à « Noir », « Nègre » n'est pas le mot privilégié par Bernardin pour caractériser le corps des Africains. Il ne l'évite pas, mais il ne lui donne pas de place conséquente.

Quant à l'emploi du féminin, « Négrresse », qui se voit « répandu par les jésuites s'appuyant sur la définition de Furetière jusque dans la dernière édition de leur dictionnaire en 1771 »²⁵ tout autant que par le *Dictionnaire* de l'Académie en 1772, lesquels dictionnaires, on le sait, jouent idéologiquement un rôle de premier plan, l'écrivain l'utilise de façon ténue. Sur les dix textes explorés, on le trouve dans trois d'entre eux : le journal de voyage, la pastorale et les *Harmonies* avec respectivement sept, six et une occurrences. Dans le *Voyage*, il est

l'esclavage des Européens, j'ai cru convenable de présenter à leur tour les Européens sous l'esclavage des noirs afin de mieux vous convaincre de notre injustice à leur égard et de la réaction d'une providence », manuscrit cité par R. Chaudenson, *op. cit.*, p. 34.

23. « Serge Daget, qui a compté les occurrences de l'un et de l'autre dans 143 ouvrages à tendance « réformiste » entre 1770 et 1845, a noté la rupture décisive des années révolutionnaires : « alors que « nègre » est tombé de 36,3 à 24,9% en 1789-1791, « Noir », avec une majuscule intentionnellement destinée à donner une leçon aux adeptes de la traite, est effectivement passé à ce moment de 15 à 26,6% », cité par E. NOËL, *op. cit.*, p. 19.

24. *Op. cit.*, p. 107.

25. *Ibid.* Voir aussi Simone DELESALLE et Lucette VALENSI, « Le mot « nègre » dans les dictionnaires français d'Ancien Régime. Histoire et lexicographie », *Langue française*, 15 (1972), p. 79-104.

presque autant employé que le masculin. Et alors que « Nègre » ne l'est jamais dans *Paul et Virginie*, « Nègresse » l'est. La raison première en est que le corps féminin, blanc ou noir, prédomine sur la place accordée au corps masculin ; la seconde est grammaticale. On trouve dans la littérature l'expression au masculin, « les Noirs », « Ce Noir », or au féminin l'adjectif est très rarement substantivé, le mot correspondant va donc être « Nègresse ». D'autre part, les deux mots : « Noir » / « Nègre » sont chez Bernardin de Saint-Pierre comme chez Voltaire et Buffon souvent interchangeables. Cependant l'écrivain devient attentif à partir des années 1789 à moins employer le mot « Nègre » ; dans le drame il figure on l'a vu 4 fois, et l'expression « femme noire » (avec son contraire ou son pendant « femme blanche ») est celle choisie en place de « Nègresse »²⁶. La raison ne vient pas seulement du fait que la condamnation de l'esclavage est le propos de ce texte dans lequel on relève nombre d'emplois des substantifs « Noir » et « esclave », mais sans doute s'agit-il d'un tournant dans le choix lexical de l'auteur qui prendrait conscience désormais de la connotation désobligeante du terme « Nègre ». Le corps dans la culture des Lumières devient un élément de définition de l'identité de l'être, ce qui est loin d'être le cas pour le corps africain, excepté de la part des abolitionnistes - n'oublions pas que la Société des Amis des Noirs a été créée en 1788 - qui réfléchissent au vocabulaire significatif de statuts à abattre.

Le substantif « Noir » donc est prioritaire chez l'écrivain. Les *Vœux d'un solitaire*, en septembre 1789, est le seul texte où ne le trouve pas contrairement à « Nègre » avec deux occurrences. Fin 1791, ce sera l'inverse dans la *Suite des vœux d'un solitaire*, avec 11 occurrences de « Noir » et aucune du mot « Nègre ». Les événements révolutionnaires accompagnés de l'insurrection de Saint-Domingue jouent certainement dans cette préférence lexicale qui efface quasiment l'utilisation de « Nègre ». On rencontre beaucoup le mot « Noir » dans les premiers écrits tels que le *Voyage* avec 59 occurrences (« Nègre » : 3) et *Paul et Virginie* avec 20 occurrences (« Nègre » : 0) : Bernardin découvre la réalité de l'esclavage et il n'est pas surprenant qu'il se laisse aller à l'appellation commune à l'époque : « les Noirs » pour parler des Africains ou Malgaches déportés, même s'il lui arrive de donner leur origine. Peu d'originalité donc de la part de l'écrivain qui ne fait pas preuve

26. Il serait nécessaire de chercher dans les textes réformistes des contemporains si l'expression « femme noire » remplace le terme « Nègresse ». Bernardin innove-t-il en ce sens ?

d'innovation lexicale, mais qui accorde néanmoins beaucoup plus de place au corps « Noir » qu'au corps « Nègre ». C'est dans *Empsaël* enfin que l'on trouve le plus d'emplois du substantif « Noir » : 66 occurrences (« Nègre » : 0) systématiquement confronté à celui de « Blanc ». L'intérêt ici de ce nombre important d'occurrences est de mettre en relief la question de la couleur comme cause fondamentale à l'existence de l'esclavage des Africains dans l'objectif de mieux la déconstruire²⁷.

Cette préférence pour le mot « Noir » peut-elle signifier chez l'écrivain une prise en compte de l'évolution du vocabulaire ? Pas véritablement ; S. Daget relève que « les textes à tendance réformiste ou abolitionniste employaient bien peu le mot Noir » tout en observant que son emploi varie quantitativement selon les périodes, selon que les philanthropes veulent effacer ou insister dans une volonté de provocation sur l'un ou l'autre des trois termes²⁸. Bernardin de Saint-Pierre, s'il semble plus sensible à l'utilisation ou non du terme « Nègre », le serait nettement moins concernant celui de « Noir », présent dans toute l'œuvre.

L'observation des seuls substantifs ne suffit pas à dessiner la position de l'écrivain face au corps africain. Il faut prendre en compte aussi les différents constituants qui leur sont associés.

Caractéristiques du corps nègre et du corps noir

Bernardin de Saint-Pierre en 1784 dans les *Etudes*, puis en 1795 dans les *Harmonies*, souligne son peu de goût esthétique pour les corps noirs :

« Les noirs d'Afrique, avec leur menton cotonné, ont des nez épatés, des yeux dont le blanc, ainsi que celui de leurs dents, contraste durement avec la noirceur de leur visage, dont ils augmentent sans cesse la rudesse par des balafres qu'ils se font, ce qui leur donne un air violent et hardi [...] »²⁹.

La physiologie corporelle - pour celui qui dessine un portrait à l'aune de la physiognomonie - va de pair avec le caractère : dans un corps jugé vilain, il semble qu'on ne peut percevoir une âme bonne.

27. Souvent néanmoins Bernardin accuse l'ambition d'être la cause de l'esclavage, quelle que soit la couleur des hommes mis en esclavage.

28. *Art. cité*, p. 512 et 521.

29. *Op. cit.*, L. VI, p. 296.

Aussi Bernardin de Saint-Pierre exprime-t-il l'idée que les hommes de couleur noire sont stupides. La preuve avancée en étant l'évolution de leurs progrès comparativement à ceux de la civilisation européenne³⁰. Regard ethnocentrique qui lui permet une caractérisation négative, celle de « stupide Afrique »³¹ (« Etude VII », une occurrence). Et de dire du Noir, du Nègre qu'il est « lâche », qu'il fait preuve d'« insouciance », d'« incontinence », d'« orgueil », qu'il est « sans prévoyance » et « sans police », qu'il a un « air violent et hardi », tous mots que l'on trouvait chez les missionnaires et les voyageurs qui prospectaient les sites de traites. Bref, que les « Noirs », dit-il encore, sont « inférieurs par l'esprit »³². L'auteur va même jusqu'à les accuser d'avoir fait subir au corps européen les maux les pires : « Combien de maladies et d'abâtardissements de races les nègres n'ont-ils pas occasionnés parmi nous ! »³³. Certains des prédicats qui accompagnent la définition du corps africain chez Bernardin de Saint-Pierre ne se distinguent donc pas du discours du temps et soulignent des préjugés anthropologiques.

Mais nous serions injuste si nous ne lui rendions pas les idées humanistes profondes dont il a sans cesse fait preuve au sujet des Africains, dont il dit aussi d'ailleurs dans le *Voyage* qu'ils sont « adroits », « enjoués », « hospitaliers » et « intelligents ». Il reviendra en outre sur certains jugements : dans *Paul et Virginie* en soulignant que la stupidité est due en fait à l'esclavage qui ne peut qu'abrutir ; dans *De la nature de la morale*, court essai des années 1790 où, faisant l'éloge de l'école de la nature, il s'exclame : « C'est ainsi que vous vivez encore, peuples simples, vous que nous appelons ignorants et sauvages ! »³⁴ ; en 1790 toujours dans son projet de seconde édition du *Voyage* : « J'ai dit que nous avons plus d'esprit et de courage que

30. Voir son long développement dans la note 24 p. 487 de notre éd. correspondant à la p. 260 de l'« Etude VII ».

31. « Etude VII », *op. cit.*, p. 261.

32. Pour plus de précision, voici les citations : « On retrouve chez les nègres la même incontinence, le même orgueil et la même stupidité (que chez les Néron, les Caligula, les Domitiens...) », « Etude I », *op. cit.*, p. 65. « [...] les nègres échappent à la plupart de leurs maux par leur insouciance et la mobilité de leur imagination », « Etude VII », *op. cit.*, p. 261. « Cependant, il faut l'avouer, si quelques peuplades de l'Afrique nous surpassent en qualités morales, en général les nègres sont très inférieurs aux autres nations par celles de l'esprit », note 24 p. 487 ; « Je puis protester sur mon expérience que je ne connais point de nation plus vicieuse », manuscrit 82, folio A-20, Bibl. mun. du Havre, cité par Y. BENOT, *op. cit.*, p. 17.

33. « Etude VII », *op. cit.*, p. 261.

34. *Œuvres complètes*, éd. L.-A. Martin, chez Lefèvre, Firmin Didot Frères, 1836, p. 752.

les Asiatiques et les nègres, et j'ai dit là une grande erreur »³⁵ ; jusqu'à rapporter un exemple probant dans les *Vœux pour les nations* afin de « faire voir la mauvaise foi de ceux qui ne supposent pas les nègres capables d'un certain degré d'intelligence »³⁶. Placé devant le substantif, l'adjectif « certain » atténue toutefois l'intelligence en question. Il est vrai qu'on trouve chez l'écrivain ces « préjugés terribles » comme il le dit, ajoutant en toute conscience que ceux-ci « s'emparent d'eux [les peuples civilisés] dès leur naissance »³⁷. Néanmoins Bernardin de Saint-Pierre énonce bien davantage dans toute son œuvre d'expressions compatissantes que d'énoncés désobligeants. « Pauvres », « malheureux », « infortunés », sont les adjectifs et participes récurrents sous sa plume. Communs peut-être, ils traversent toutefois tous ses écrits.

L'observation, par ailleurs, de l'adjectif « noir », montre que l'écrivain, comme d'autres, a bien pointé le fondement essentiel de l'esclavage : la couleur de peau³⁸. S'agissant du corps africain, Bernardin utilise surtout cet adjectif dans les *Etudes de la nature* avec 18 oc., donc davantage que le substantif (6 occurrences) et dans *Empsael* avec 34 occurrences pour 66 du substantif. Il ne l'emploie pas dans cinq autres textes et très peu dans les trois autres que sont le *Voyage* (3 occurrences), les *Vœux pour la nation* (2 occurrences) et les *Harmonies* (4 occurrences). Il n'est pas surprenant qu'il soit requis de façon majeure, comme pour le substantif, dans *Empsael* :

« La cause de mes malheurs, Zoraïde, c'est ma couleur. Les hommes de ton pays, qui conçoivent, à ta vue, des sentiments respectueux, doux et obligeants, parce que tu es blanche, éprouvent à la mienne, des sentiments de mépris, de haine et de férocité, parce que je suis noir. Ils n'ont pas d'autre raison que la couleur de ma peau ; car, si tu avais été noire comme moi, Zoraïde, encore que tu sois la meilleure des créatures, ils t'auraient

35. Passage (dont je ne donne qu'une partie) resté inédit, et qui devait terminer la « Lettre XXII » ; donné dans l'édition de R. Chaudenson, *op. cit.*, p. 282.

36. L'exemple en question est celui du fils d'un « noir de Guinée appelé Annibal », « colonel d'un régiment », que l'écrivain dit avoir rencontré en Russie en 1765, *op. cit.*, p. 713.

37. *op. cit.*, p. 442.

38. Argument qui pourrait être repris chez un anti-esclavagiste du *Journal d'agriculture* en octobre 1771 : « cette triste couleur a été une des causes de l'esclavage. Louis XIII résistait à cette étrange institution : on lui représenta que l'esclavage des Noirs ne pouvait influer sur la liberté des autres peuples, par le caractère ineffaçable que la nature avait gravé sur leurs corps pour en faire une nation distincte et séparée des autres habitants de la terre », citée par M. Duchet, *Essais...*, *op. cit.*, p. 263.

haïe comme moi ; et si j'avais été blanc comme eux, quoique j'eusse été comme eux scélérat et perfide, ils m'auraient estimé comme eux³⁹ ».

Dès lors, il va s'agir pour l'écrivain de dénoncer l'esclavage. Dans les *Etudes* où il examine la différence entre les corps humains, il s'était arrêté du point de vue de la couleur du corps au raisonnement scientifique sans faire le lien entre science de l'homme et phénomène socio-culturel et politique. Dès la « Première Etude » on relève chez lui les mêmes explications que Buffon :

« [...] sa couleur noire entre les tropiques est un simple effet de la chaleur du soleil, qui le rembrunit à mesure qu'il s'approche de la ligne⁴⁰ ».

Bernardin de Saint-Pierre voit même un facteur très positif à cette coloration de la peau :

« J'observerai que la couleur noire est un bienfait de la providence envers les peuples du midi. La couleur noire réfléchit les rayons du soleil et la couleur blanche les absorbe [...]. C'est donc par des convenances du climat que la nature a rendus noirs les peuples de la zone torride, comme elle a blanchi ceux des zones glaciaires⁴¹ ».

On reconnaît là le système finaliste de l'écrivain qui, sans se faire peut-être aussi naïf qu'un Pangloss, veut que tout ce qui est un produit de la nature entre dans une logique providentialiste bienfaisante. Quand il s'agit d'employer l'adjectif « noir » c'est donc pour évoquer scientifiquement la couleur, la comparer, sans pour autant que cette confrontation prête à des propos désobligeants, puisqu'elle participe de l'harmonie de la nature. Et même s'il semble ne pas apprécier certaines coutumes :

« Les mutilations des nègres, leurs découpures de peau, leurs nez écrasés, leurs fronts comprimés [...] sont des effets de la superstition ou d'une mauvaise éducation⁴². »

39. *Empsaël*, *op. cit.*, p. 368.

40. *Etudes*, *op. cit.*, t. 1, p. 60.

41. *Ibid.*, « Etude VII », t. I, p. 227.

42. *Ibid.*, « Etude XII », t. II, p. 262. L'écrivain a beaucoup réfléchi à l'éducation comme fondement des mœurs. Voir à ce sujet Gabriel Robert-Thibault, *Bernardin de Saint-Pierre ou l'éducation du citoyen*, INRP, 2008. Je tiens à remercier ici G. Robert-Thibault des riches échanges téléphoniques que nous avons pu avoir au sujet de l'écrivain.

et fait parfois preuve de préjugés à l'encontre du corps africain, c'est en fait très rarement en raison de la couleur de peau.

La seconde catégorie d'emploi de l'adjectif « noir » au sujet du corps se fait lors d'une double caractérisation. Dans les *Vœux de la nation*, on trouve par exemple les expressions « pauvres esclaves noirs » (une occurrence) et « esclaves noirs » (2 occurrences) : ajouter l'adjectif permet d'insister sur la couleur implicitement comme raison d'être de l'esclavage sans intention péjorative. Mais ce type d'emploi est rare, même si on trouve deux fois aussi l'adjectif au féminin dans les *Harmonies* avec « noire Afrique » et dans les *Etudes* avec « puissances noires ». Le plus souvent c'est le substantif qui est requis, soit seul, soit assez souvent associé à un autre adjectif impliquant un jugement de valeur : « pauvres noirs », « malheureux noirs », « ce bon noir », « noirs libres et heureux ». Le substantif se trouve être aussi associé à un adjectif pour définir un état social : « noir marron », « noirs fugitifs », « noirs esclaves », ou une situation affective : « noirs affidés », « fidèles noirs ». Il est attaché encore à un substantif caractérisant son origine géographique : « noir Iolof », « noir de Madagascar », « noirs de l'Afrique ». Employé dans la fonction de complément du nom, il s'agit de désigner à nouveau une réalité sociale : « traite des noirs », « esclavage des noirs »⁴³. Mais on le rencontre rarement employé en tant que sujet grammatical, rarement du moins en tant que sujet significatif d'une forme d'action dont l'Africain serait à l'origine - excepté dans *Paul et Virginie* -, puisque la réalité de son existence fait qu'on le considère en tant que corps et bien peu en tant que sujet. Cela arrive chez Bernardin de Saint-Pierre quand il compare les corporalités différentes des hommes : « les noirs sont plus robustes que... »⁴⁴, pourtant l'écrivain, s'il se montre intéressé scientifiquement par la constitution corporelle, se soucie souvent de la personne.

Un des adjectifs le plus utilisé par l'auteur est en outre celui de « marron ». L'écrivain se préoccupe en effet au marronnage dès son œuvre de jeunesse, le *Voyage*, en exprimant sa crainte des esclaves fugitifs lors de son tour de l'île⁴⁵. Il réfléchit à leur rébellion éventuelle, mettant en scène à son tour, à la suite ou en même temps qu'un Louis-Sébastien Mercier en 1771 et qu'un Raynal dans l'édition

43. Voir le tableau joint.

44. *Harmonies*, op. cit., L. I, p. 61.

45. Ce qui ne l'empêcha pas d'accorder toute confiance à Cote et Duval, les deux esclaves qui l'accompagnèrent dans son tour de l'île, puisqu'il leur laissait pendant son sommeil des armes pour mieux garder leur campement.

de son *Histoire philosophique* de 1774⁴⁶, un Spartacus nouveau sous le nom d'Empsaël. Aussi trouve-t-on dans toute l'œuvre 17 oc. de l'expression « Noirs marrons », 1 oc. pour « esclave marronne », 2 pour « négresse marronne », 8 pour « noirs fugitifs » et 1 pour « esclave fugitive ». Parfois même il reprend ces expressions sous forme pronominale : « ces fugitifs ». Il se soucie d'autre part du marronnage par humanité davantage que par intérêt comme le montre d'abord l'épisode de l'esclave en fuite dans *Paul et Virginie* puis les *Conseils à un jeune colon* : il s'agit de bien accueillir le « noir marron » qui s'approcherait par faim d'une habitation, de tâcher de « l'appriivoiser » puis de proposer à son premier maître de le racheter⁴⁷.

Au corps noir et au corps nègre s'associe donc inévitablement le corps esclave : examinons l'emploi de ce mot et les termes qui s'y rattachent : esclavage, traite, commerce.

Les mots du corps esclave

Le discours à ce sujet est là aussi traditionnel. « Bête de somme », comme le disait déjà Charleroix et à sa suite Voltaire, « pauvre créature », « misérables », « infortunés » sont les termes qui sont constamment associés à celui d'esclave. Nous en avons relevé un nombre régulier d'occurrences dans tous les écrits, et celles-ci culminent sans surprise dans *Empsaël*.

Le substantif « Noir » est parfois synonyme de celui d'« esclave ». « Pauvres noirs » signifie tout autant « pauvres esclaves », expression que l'on rencontre sept fois. Même sens synonymique quand dans sa correspondance Bernardin évoque « le sort affreux des nègres »⁴⁸ et « la condition des malheureux noirs »⁴⁹. La plupart du temps

46. Dans *L'an deux mille quatre cent quarante, Rêve s'il en fût jamais* pour Mercier. Précisons qu'il est fort possible que ce soit Diderot ou Pechmeja et non Raynal qui ait eu l'idée d'ajouter à son ouvrage le passage du vengeur noir repris en quelque sorte à Mercier, mais rédigé au futur.

47. On peut quand même se demander pourquoi l'écrivain fait ramener l'esclave par Virginie au méchant maître : Virginie ne serait-elle pas au courant de la punition qui attend l'esclave ? connaîtrait-elle les chasses organisées contre les noirs fugitifs et jugerait-elle qu'il vaut mieux pour l'esclave la ramener à son maître ? ou plutôt l'esclavage n'irait-il pas de soi pour la jeune fille (et par conséquent l'auteur) dont la mère a elle-même un esclave ? Voir sur cette question Philip Robinson, « Bernardin de Saint-Pierre, critique de l'esclavage, propriétaire d'esclaves », in *Cahiers Havrais de recherche Historiques*, 63 (2005), p. 111-120.

48. Lettre à mon frère, *op. cit.*

49. Lettre N° 38, à M. Hennin, au Port-Louis, le 18 avril 1770, *op. cit.*, t. I, p. 152

néanmoins, « esclave » a son sens propre comme réalité sociale. Il se voit même parfois accolé à celui de « Noir ». Une fois dans les *Etudes* il est associé au mot « femme » ; deux fois on le trouve avec le mot « peuple » dans les *Vœux d'un solitaire*. Jamais en revanche on rencontre l'expression « nègre esclave », expression des textes royaux qui ne fut remplacée qu'en 1777, comme si l'écrivain avait eu de bonne heure la conscience de l'association particulièrement dépréciative des deux termes.

Le substantif « esclavage » traverse lui aussi toute l'oeuvre, notamment la pièce⁵⁰. Quand il n'est pas employé seul, il est complément des noms « dogme », « maux », « crime », « fléaux ». Il se voit qualifié d'« odieux » ou de « cruel ». On trouve aussi les expressions suivantes : « esclavage des noirs » avec 4 occurrences au total pour le *Voyage* et les *Vœux pour la nation* ; « esclavage des nègres » : 2 occurrences pour le *Voyage* et la *Correspondance* ; et Bernardin se montre plus respectueux en 1790 en écrivant « esclavage du peuple noir » (1 oc.). Il n'est par ailleurs jamais question d'esclavage sans que ceux qui le pratiquent ne soient évoqués : les colons sont alors constamment décrits comme des « tyrans » (14 oc.) ou dits coupables de « tyrannie ». Tous ces emplois n'ont qu'un but pour l'écrivain : dénoncer l'esclavage, même si dans les *Etudes*, il l'explique lui aussi en s'appuyant sur le *Voyage de Guinée* de Bosman comme sur la Genèse, par une destinée qui serait échue aux hommes de couleur noire⁵¹ ; argument théologique et préjugé de couleur finissent par se conjuguer, mais davantage pour tâcher de comprendre l'existence du système esclavagiste que pour l'excuser.

Pas d'esclavage sans traite. Pourtant l'écrivain consacre assez peu d'emplois au mot « traite » ainsi qu'à la variable « commerce ». Il leur accorde 13 occurrences dans quatre textes : 2 dans les *Etudes*, 2 dans les *Vœux pour la nation*, 1 dans la *Suite des vœux d'un solitaire*, 8 dans *Empsael*. « Traite des esclaves » et « traite de l'Afrique » sont les expressions choisies dans les *Etudes*, « traite des noirs » dans les *Vœux pour la nation*. Jamais il n'est question de « traite des nègres ». L'écrivain remplace dans les années 1790, comme ses contemporains,

50. Voir le tableau en annexe.

51. « [...] il semble que quelque destinée les (« les nègres ») condamne à l'esclavage. On croit reconnaître en eux cette ancienne malédiction « Que Chanaan soit maudit ! qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves ! (Genèse, II, v. 25) ». Selon le Hollandais Bosman [...]. Ce n'est pas que je veuille appuyer par des autorités sacrées, ni par celles que ces infortunés fournissent eux-mêmes, la tyrannie que nous exerçons à leur égard. », « Etude VII », *op. cit.*, t. I, p. 260.

par « traite des noirs » les expressions qu'il utilisait en 1784 devenues apparemment obsolètes⁵². Ces termes sont parfois accompagnés d'adjectifs subjectifs mettant en relief le jugement de l'auteur : ainsi la traite est-elle dite « inhumaine » dans la *Suite des vœux d'un solitaire* et le commerce d'esclaves « affreux » et « inhumain » dans *Empsaël*. Quant aux variables de ce terme, nous avons repéré deux fois l'expression « commerce des esclaves », et il est même question de « trafic » et de « marchands d'hommes » dans *Empsaël*.

La dénonciation passe alors, comme d'autres avant lui, du Montesquieu de *l'Esprit des lois* à Saint-Lambert, par cette forte image du sang du corps noir que coûte le goût de luxe des Européens pour les denrées comme le sucre et le café. Telle une métaphore filée, l'argument se lit tout autant dans le post-scriptum de la « Lettre XII » du *Voyage*, l'« Etude II » et l'« Etude XII » que dans les *Harmonies* et dans *Empsaël*⁵³. Choqué dès le séjour à l'Île de France par la violence des traitements subis par le corps des esclaves, en raison d'« abus qui ne supportent aucune tolérance »⁵⁴, sa plaidoirie contre les violences corporelles devient récurrente dans l'œuvre. Sa colère éclate notamment dans une lettre lorsqu'il apprend que madame de la V* qu'il décrit comme chasseuse de « noirs marrons » dans le *Voyage* a reçu une pension du gouvernement⁵⁵. Ses arguments oscillent alors comme chez les abolitionnistes entre l'éthique : le droit naturel des hommes est leur liberté :

« Comme il n'est pas juste que le Français, qui veut être libre en France, soit tyran dans les autres parties du monde, il est nécessaire d'abolir l'esclavage des noirs dans nos colonies d'Afrique et d'Amérique : il y va non seulement de l'intérêt de la nation, mais de celui du genre humain⁵⁶ ».

52. Question que s'était posée S. Daget s'interrogeant sur ces expressions, *art. cité*, p. 512.

53. Dans les *Etudes*, *op. cit.*, t. I, p. 93 et t. II, p. 200 ; dans les *Harmonies*, *op. cit.*, p. 131 ; dans *Empsaël*, *op. cit.*, p. 425.

54. Même s'il ajoute dans la même proposition : « Quant aux moyens à proposer pour adoucir l'esclavage des nègres, j'en laisse le soin à d'autres », « Lettre XVIII. Sur le commerce, l'agriculture et la défense de l'île », *Voyage*, *op. cit.*, p. 79.

55. « Vous n'en douterez pas lorsque vous saurez que le ministre a donné une pension de 100 livres à une femme, appelée madame de la Victoire, qui allait à la chasse des noirs marrons, et qui n'a été connue du gouvernement que par une esquisse que j'ai donnée de ses mœurs féroces dans mon *Voyage* ; mais on ne m'a pas pardonné, à moi, d'avoir crié contre l'esclavage des nègres, contre la tyrannie des blancs [...] », Lettre N° 154, à M. Hennin, ce 28 juin 1786, *op. cit.*, t. II, p. 328.

56. *Vœux pour la nation* (1790), *op. cit.*, p. 698.

l'intérêt : la France gagnerait une meilleure production et moins de risques politiques, et même sanitaires, avec des travailleurs libres qu'avec des esclaves :

« Quantité de maladies physiques et morales dérivent de cette violation de la loi naturelle. Sans parler de plusieurs guerres qu'occasionne la traite des noirs, et qui, comme toutes celles de l'Europe, s'étendent jusqu'au bout du monde, les maladies physiques du climat des noirs, telles les fièvres de Guinée, ont fait périr quantité de nos matelots et de nos soldats⁵⁷ ».

et la subjectivité qui l'entraîna en 1784 dans les *Etudes* à formuler des préjugés sur les hommes de couleur tout autant qu'à s'indigner avec virulence dans le *Voyage* contre les tourments infligés au corps des esclaves. Il saura d'ailleurs jouer des arguments affectifs dans le cadre de son évolution qui a fini par le conduire du réquisitoire pour un meilleur traitement des esclaves à la réclamation de l'abolition de l'esclavage :

« [...] il est de toute nécessité que l'esclavage du peuple noir soit aboli dans nos colonies, de peur qu'un jour il ne s'étende, par l'opinion de quelques particuliers riches, jusque sur le peuple blanc et pauvre de la métropole⁵⁸ ».

Rhétorique habile certainement, telle que celle qu'auront les abolitionnistes que rejoint dans ces *Vœux pour la nation* en 1790 Bernardin de Saint-Pierre. Elle témoigne toutefois de l'action d'un écrivain à qui on a reproché parfois un engagement trop modéré, ou une argumentation qui rebondissait sur celle de ses contemporains⁵⁹. Il est vrai qu'il n'a pas adhéré à la Société des Amis des Noirs, ce dont il se justifie, et il en fait toutefois l'éloge dans ces mêmes *Vœux de la nation*⁶⁰. Il aurait aussi fait porter de lourdes charges aux deux esclaves qui l'ont accompagné dans son tour de l'île de France⁶¹ ; il

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*

59. Ainsi d'Y. BENOT : « Bernardin de Saint-Pierre a beau être éloquent, il n'est pas le premier » et « [...] il développe non sans quelque niaiserie (dans la *Suite des Vœux d'un solitaire*) une remarque de Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs* (chap. CLII, *in fine*) », *op. cit.*, p. 16 et p. 19.

60. Invité en effet à rejoindre la Société, il a refusé en raison d'une mauvaise santé. Ce qui ne l'a pas empêché d'être en correspondance étroite avec les acteurs de la Société.

61. Voir P. ROBINSON, *art. cité.*

s'en rachète peut-être en faisant s'indigner Zoraïde à l'idée d'être portée par des esclaves⁶², tout en réclamant explicitement l'abolition de l'esclavage, progressive néanmoins, dans les *Vœux pour la nation*. Il est encore vrai qu'il émet des propositions pour une colonisation des tropiques⁶³ par des cultivateurs libres en 1784 dans les *Etudes*, idées qu'il réitère dans les *Vœux pour la nation*, sans oublier que dans de nombreuses lettres de 1778 il formule un nouveau projet de colonisation en Amérique dont il serait acteur⁶⁴ ; il prévoit encore d'ajouter dès 1790 à la seconde édition du *Voyage* un article correspondant à une « habitation » -au sens colonial- ou « colonie heureuse » qui deviendra « l'article colonie » en 1796 ; toutes idées qui correspondaient au rêve de civilisation des Lumières et à nos yeux indéfendables aujourd'hui⁶⁵.

De quelques prédicats et autres termes

De ce champ lexico-sémantique, d'autres termes seraient encore à observer. Quelques derniers relevés peuvent éclairer encore le rapport de Bernardin de Saint-Pierre à l'esclavage, dans ces années d'action cruciale où il était proche des abolitionnistes, ami de Brissot et cité en référence par Condorcet dans ses *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*.

Le mot « Africain » par exemple, dont l'enjeu idéologique est fort dans la mesure où il rend une identité à des hommes, est lui-même peu employé jusque dans les années 1790 et se voit seulement répandu par les abolitionnistes⁶⁶. Bernardin de Saint-Pierre fait preuve, pourrait-on dire, d'esprit avant-gardiste puisque c'est dans *Empsaël*, donc dans un

62. « Annibal : - Quels esclaves voulez-vous pour vos porteurs ? Zoraïde : - J'aimerais mieux y aller à pied, que d'être portée par mes semblables. O Dieu ! comme l'homme est traité par l'homme ! Annibal : - Vos esclaves ne sont pas des hommes [...] », *op. cit.*, p. 350-351.

63. Voir J.-C. PAJOU, *op. cit.*, p. 29-71. J.-M. Racault exprime l'idée que dans son roman, *Paul et Virginie*, « l'ambivalence de l'île ne fait que refléter l'ambiguïté de la pensée de Bernardin sur le problème colonial », in *Nulle part ailleurs et ses environs. Voyage aux confins de l'utopie littéraire classique (1657-1802)*, PUPS, 2003, 5^{ème} Partie, p. 441.

64. Il serait nécessaire d'ailleurs à ce sujet d'interroger l'influence des physiocrates, dont celle de P. Poivre sur l'écrivain.

65. Pour plagier Aimé Césaire dans son *Discours sur le colonialisme* (1950) et pour nous opposer à celui de Sarkozy prononcé le 7 février 2007 à Toulon : « Ce rêve (européen) [...] ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation. Cessons de noircir le passé (de la France) ».

66. E. Noël, *op. cit.*, p. 19.

des écrits les plus revendicateurs, qu'on trouve le terme (5 oc.), de surcroît avec majuscule. Reconnaissons aussi le fait qu'il l'utilise une fois dans la « Lettre XIII » du *Voyage*, toujours dans l'objectif d'une distinction entre catégorie d'hommes, ici les Asiatiques⁶⁷ ; il aurait certainement pu employer le mot « Noir » ou « Nègre » comme il le fait dans les *Etudes*, quoi qu'il en soit de la distinction géographique ; il a préféré le mot « Africain ». Remarquons encore en ce sens les six emplois du mot « peuple » dans des expressions telles que « peuple de l'Afrique », « peuples noirs de l'Afrique », « peuples noirs », « peuples esclaves », apportant davantage de reconnaissance identitaire envers les Africains que l'emploi du mot seul. Ces expressions que l'on rencontre toutes dans les écrits des années 1795 mettent à distance les mots « Noir » et « Nègre » à caractère anonyme et indéfini, et soulignent une évolution quant au regard et au discours porté sur l'Afrique en tant qu'ensemble de personnes.

Peut-être que l'évolution des choix lexicaux de l'auteur explique le fait qu'il parle si peu des mulâtres, sachant quand ils sont libres que ces derniers font l'objet d'un préjugé plus fort encore que pour celui des Noirs⁶⁸. On ne trouve effectivement que 5 occurrences du mot, à partir de 1790 seulement, dont 3 occurrences dans un même passage de la *Suite des Vœux d'un solitaire* en 1792, pour défendre le droit des libres de couleur des colonies au moment où, grâce à la Société des Amis des Noirs, ils allaient recevoir la pleine égalité des droits⁶⁹. L'évolution de l'auteur est patente. Quant au mot « race », alors que

67. « Il semble que la nature ait traité les Africains et les Asiatiques en Barbares, à qui elle a donné des végétaux magnifiques et monstrueux, et qu'elle agisse avec nous comme des êtres amis et sensibles. », *Voyage, op. cit.*, « Lettre XIII. Agriculture, herbes, légumes et fleurs apportés dans l'île », datée du 29 mai 1760, p. 61.

68. Voir M. DUCHET, *op. cit.*, p. 264.

69. « L'assemblée nationale s'est occupée de leur bonheur (de « nos colonies »), en voulant rendre aux mulâtres et aux noirs libres l'initiative aux assemblées coloniales, que Louis XIV leur avait accordée, et qui leur appartenait de droit naturel. N'est-il pas donc juste que des hommes libres qui cultivent la terre, en paient des impositions, et qui la défendent en temps de guerre, aient quelque part à son administration ? Quelle que soit leur couleur, en sont-ils pas citoyens ?[...] Rien en m'a paru plus intéressant que cette diversité [...] Ces familles à la fois blanches, mulâtres et noires, unies par les liens du sang, me représentaient l'union de l'Europe et de l'Afrique [...] Il est bien fâcheux que sur de vaines terreurs l'assemblée constituante ait aboli, par son décret du mois de septembre 1791, la justice qu'elle avait rendue aux hommes de couleur des Antilles, et qu'elle ait abandonné aux seuls blancs le droit de se constituer eux-mêmes [...] », *Suite des vœux, op. cit.*, p. 728. Le décret du 4 avril 1792 leur redonnera ce droit. Voir Marcel Dorigny, dans M. DORIGNY et B. GAINOT, *La Société des Amis des Noirs, 1788-1799. Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, Unesco, 1998.

l'écrivain s'intéresse aux variétés de l'espèce humaine et se montre en accord avec Buffon, nous ne l'avons rencontré que trois fois, dont une dans le sens de lignée.

Observons par ailleurs que *Paul et Virginie* est un des rares textes - grâce au romanesque - où malgré la situation qu'ils subissent, les esclaves sont acteurs⁷⁰. Aussi, si « Noir » est le substantif choisi pour parler d'eux, l'auteur est attentif à en faire des sujets - même grammaticalement - et pas systématiquement des objets ; attentif aussi au fait de leur donner une identité : si les deux esclaves de Marguerite et madame de la Tour sont caractérisés parfois par le mot « Noir » ou « Négresse », comme par exemple lors de leur entrée dans le récit⁷¹, ils sont le plus souvent nommés par leur prénom : Domingue (27 oc.), Marie (17 oc.). Esclaves peut-être, mais personnages à part entière auxquels on reconnaît une individualité. Mais il s'agit là de fiction. Qu'en est-il dans la réalité comme celle du *Voyage* ?

Car il est vrai que Bernardin au cours de son séjour a acheté un esclave, notamment pour faire le tour de l'île qu'il relate dans la « Lettre XVII » du *Voyage*, vrai aussi qu'il a rendu la liberté à l'un et l'a proposée à l'autre⁷². Hormis l'acte d'achat qui fait qu'on ne peut pas qualifier l'écrivain d'abolitionniste, ni même caractériser le *Voyage*, ou la « Lettre XII » de « véritable plaidoyer » ou « réquisitoire » contre l'esclavage, comme on l'a dit parfois⁷³, il faut

70. Voir les épisodes suivants : celui bien sûr de « l'esclave marronne » ; celui des « esclaves marrons » qui ramènent Paul et Virginie après qu'ils aient été retrouvés dans la forêt ; Domingue prenant des initiatives.

71. *Paul et Virginie*, *op. cit.*, p. 106 et p. 105.

72. R. Chaudenson précise : « Le reproche qui lui est fait de posséder des esclaves ne pas s'il s'agit de Cote, noir du Roi, qui est simplement mis à la disposition de l'officier sans lui appartenir personnellement. », et ajoute concernant Duval auquel Bernardin dit avoir rendu la liberté en quittant l'île qu'aucune trace de cet acte n'a été retrouvé à la date de 1986 ; il précise ensuite « qu'en 1772, un esclave nommé Duval est effectivement affranchi par Courtois de Longchamp dont on peut supposer qu'il était l'honnête homme en question », Introduction au *Voyage...*, *op. cit.*, p. 17. Bernardin écrit en effet dans la « Lettre XIX » avoir confié Duval à « un honnête homme du pays jusqu'à ce qu'il eût acquitté par son travail quelque argent dont il était redevable à l'administration ».

73. Bien que nous ne donnerons pas tort à M. Souriau de dire qu'« il y a là (dans *Paul et Virginie*) en faveur des nègres, un plaidoyer vigoureux », « Introduction » à l'édition de *Paul et Virginie*, Paris, Fernand Roches, 1930, p. XXII. On ne peut confondre la lutte de l'écrivain dans le *Voyage* pour un meilleur sort des esclaves et une lutte contre l'esclavage. S. Daget, lui, parle du « plaidoyer en demi-teintes » de Bernardin, *art. cit.*, p. 519 ; I. Vissière voit le *Voyage* comme un « réquisitoire violent contre l'esclavage », *art. cit.*, p. 64. Si J.-C. Pajou a raison à nos yeux de dire que la « Lettre XII » « est un véritable cri d'indignation devant leur condition

s'intéresser à la dénomination des esclaves. Comme tous les propriétaires, il nomme celui qu'il a acquis lui-même sans tenir compte par conséquent de son nom d'origine ; il précise la source amicale du nom : Duval. Il lui arrive de parler d'eux individuellement et nominalement : on rencontre 4 fois le nom de Côte et 2 fois celui de Duval⁷⁴. Mais la plupart du temps, il utilise le mot « Noir » accompagné d'un pronom possessif : « mon noir » (7 oc.), « mes noirs » (4 occurrences), « nos noirs » (une occurrence). De plus, lors de son tour de l'île, il narre très souvent ses déplacements à la 1^{ère} personne du singulier : « j'arrivai à la rivière du Poste ... Je passai d'abord la rivière... j'entrai ensuite dans de grands bois... J'arrivai au quartier... ». Ce qui est en un sens logique vu le caractère épistolaire et autobiographique du *Voyage* souligne une tendance à effacer la présence des esclaves qui l'accompagnaient et qu'une première personne du pluriel aurait permis de prendre en compte. De la fiction à l'expérience personnelle, il y a la différence entre des principes éthiques qu'un intellectuel défend et une subjectivité qui parfois les contredit, ou du moins les nuance⁷⁵.

Evoquer les noms des esclaves nous invite à observer l'emploi de majuscules. Sachant qu'il faudrait revoir de très près les manuscrits en vue de cet aspect, on sait toutefois que les textes du XVIII^e siècle emploient très peu les majuscules. Quand ils le font, dans les années 1789-1791 notamment pour le mot « Noir », c'est, comme l'exprime S. Daget, afin de « donner une leçon aux adeptes de la traite »⁷⁶. Bernardin ne faillit pas à cette tradition. Parfois la majuscule est présente mais sans intention véritable : tel pour le mot « Noir », dans la liste déjà évoquée d'*Empsaël* où chaque peuple a droit à une

(des esclaves), contre les traitements inhumains qui leur sont infligés », il extrapole peut-être un peu trop la lecture de cette « Lettre XII » et du post-scriptum qui la suit, comme le fait I. Vissière, en voyant en l'écrivain un « opposant farouche à l'esclavage », « Introduction », *op. cit.*, p. 11 et 14.

74. Le seul être de couleur noire nommé par son nom d'origine est Autourou, ramené en France par Bougainville, avec 2 oc. dans le *Voyage*. « Autourou » est en outre repris par l'écrivain par les expressions nominales suivantes : « cet insulaire des îles », « cet homme », *op. cit.*, t. II, « Lettre XIX. Départ pour France. Arrivée à Bourbon. Ouragan ».

75. Comme le remarquait déjà Y. Benot pour expliquer les discordances entre les textes : « [...] ils ne se placent pas au même point de vue, au même niveau. Les uns, ceux du *Voyage* et des *Vœux d'un solitaire* sont au niveau des principes éthiques, et à cet égard tranchants et sans ambiguïté. Les autres, ceux des *Etudes de la nature* et de certains brouillons, concernent seulement les réactions personnelles hautement subjectives [...] », *op. cit.*, p. 18.

76. *Art. cité*, p. 567.

majuscule : les « Turcs », les « Maures » et les « Noirs ». Généralement, quand l'écrivain écrit les mots « Noirs » ou « Blancs » qui leur sont systématiquement confrontés dans ce texte, il n'emploie jamais de majuscule. Dans d'autres circonstances, le substantif « Nègre » est traité de la même façon que d'autres noms de peuples :

« [...] l'homme seul a connu qu'il y avait un Dieu. Cette connaissance [...] est commune aux Tartares, aux Indiens, aux Sauvages, aux Nègres, aux Lapons, et à tous les hommes⁷⁷ ».

La majuscule ne revêt en fait pas une importance primordiale, ce n'est pas spécialement sur le mot « Nègre » que l'auteur met l'accent puisqu'il fait partie d'une énumération. Ce qu'il faut remarquer surtout ici est la préférence de « Nègre » pour le mot « Africain » caractérisant un peuple et qui aurait pu être utilisé à chaque fois. Un seul emploi de majuscule est en fait particulièrement marquant et souligne une intention délibérée. Le *Voyage* se termine en effet par cette apostrophe directe :

« Pour Toi, Nègre infortuné, qui pleures sur les rochers de Maurice, si ma main, qui ne peut essuyer tes larmes, en fait verser de regret et de repentir à tes tyrans, je n'ai plus rien à demander aux Indes, j'y ai fait fortune !⁷⁸ ».

Le choix typographique, de même que le style oratoire, est ici volontaire : même le pronom se voit accompagné de la majuscule. L'emploi de « Nègre » se fait donc non seulement en signe de respect mais aussi de provocation, avant Condorcet en 1781 ; bien avant qu'un abbé Grégoire inscrive le mot en 1808 dans le titre de son ouvrage : *De la littérature des Nègres*.

Ainsi ne peut-on certainement pas dire que Bernardin de Saint-Pierre fut innovant concernant cette terrible question de l'esclavage au cours de ces années 1770-1800, ni du point de vue de la langue, ni du point de vue des arguments, si ce n'est dans le fait de rendre les Blancs esclaves des Noirs dans sa pièce de théâtre ; si ce n'est encore dans le fait de n'avoir pas fait du *Voyage* un récit chargé de rêve exotique. On ne saurait dire non plus que les préjugés anthropologiques énoncés dans les *Etudes* n'entrèrent pas dans un

77. « Etude I », *op. cit.*, p. 62.

78. *Op. cit.*, « Lettre XXVIII. Sur les voyageurs et les voyages » datée du 1^{er} janvier 1775, p. 106.

discours conforme au temps participant de l'archéologie du racisme. Néanmoins le style outré, la « vertueuse indignation »⁷⁹ comme Bernardin le dit lui-même, qu'il emprunte pour faire son tableau des tourments corporels n'est pas une rhétorique de salon pour personnes sensibles dans un siècle qui cultive le goût des larmes ; n'est pas non plus « une merveilleuse matière d'éloquence »⁸⁰ ou un « plaidoyer en demi-teintes perceptible peut-être qu'aux seules âmes sensibles »⁸¹, dans le sens où son humanisme est fondé sur son horreur de toute violence corporelle⁸², et pour lui, colonisation ne rimait pas avec soumission⁸³.

Enfin, un lexique précis accompagné de jugements de valeur soulignant l'engagement de Bernardin de Saint-Pierre, à l'intérieur d'une pluralité de discours dans lesquels le corps africain prend place permettent de mettre en relief l'intérêt constant que porta l'écrivain aux esclaves et de voir que le langage du corps fut sans cesse attaché à celui du cœur et de la raison pour sauver les peuples d'Afrique de l'injure que nous lui infligions⁸⁴ :

79. Dans le conseil qu'il donne à son frère emprisonné à la Bastille et qui a vécu aux Antilles : « Si vous vous sentez la vertueuse indignation d'un Juvénal, peignez-nous le sort affreux des nègres dont l'esclavage renferme tous les maux, et l'odieuse licence des blancs dont l'oisiveté produit tous les vices », Lettre à mon frère, in *Mémoire sur la vie [...] par L. A. Martin. Accompagné de Lettres, op. cit.*, t. III, p. 55.

80. Fernand MAURY, *Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, Hachette, 1892, p. 259.

81. S. DAGET, *art. cité*, p. 519.

82. Voir notre article « La violence corporelle sous le ciel des tropiques : Esthétique littéraire et picturale de Bernardin de Saint-Pierre », in- *La Normandie et les Tropiques*, (dir. C. SETH et E. WAUTERS), *Etudes normandes*, Le Havre, 2 (2008), p. 61-73. Nous avons l'intention d'explorer plus avant cette idée.

83. Tous ses projets de colonisation contiennent l'idée que les terres doivent être exploitées par des cultivateurs libres.

84. Une lutte qu'il mena dans ses écrits malgré, comme la plupart des écrivains des Lumières, même chez les abolitionnistes, des énoncés (préjugés dans les *Etudes*) ou actes (Bernardin acheta un esclave) contraires au discours majoritaire dans l'œuvre en faveur des esclaves. On remarquera encore l'éloge, le respect et la bonté qu'il exprime envers le Noir Samson, personnage fictif du récit utopique de *L'Amazone*, in : « Fragments de l'Amazone », *OC*, éd. L.-A. Martin, Paris, Méquignon-Marvis, 1818, vol.VII, t. V, p. 287-398. On ne peut lire ces auteurs sans les resituer en contexte.

« Les maux des animaux sont réunis sur l'homme, mais un seul lui est
réservé : l'esclavage,
le plus terrible de tous ; esclavage du corps, des opinions, des
préjugés, [...]
Ici un noir fut attaché, là le sang des hommes a coulé,
là, à cet arbre, un misérable Yolof se pendit de désespoir,
là, la jeunesse passée dans les larmes touche à la vieillesse.⁸⁵ »

85. Bernardin de Saint-Pierre, passage extrait du manuscrit du Havre LXXXII, F 20 A, que l'écrivain avait prévu d'ajouter à la seconde édition du *Voyage*, « Lettre XII », à partir d'un sous-titre intitulé « Esclavage » écrit sans doute dans les années 1790, in : éd. R. Chaudenson, *op. cit.*, p. 405.

Annexe 1 : Tableau des occurrences⁸⁶

	NOIR⁸⁷ (subs)	NOIR (adj)	NEGRE
1	59	3	10 ⁸⁸
2	6	18	16
3	20	0	0
4	0	0	2
5	12	2	5
6	8	0	6
7	11	0	0
8	10	4	16
9	6	0	2
10	66	34	4

86. Celles-ci ont été décomptées à partir de nos seules lectures d'une partie de l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, sans l'aide d'une base quelconque (Frantext par ex.), d'où peut-être quelques erreurs, que j'espère faibles.

87. Pour le mot « noir », nous avons trouvé préférable de distinguer l'emploi du substantif (significatif des personnes) de l'adjectif, pour davantage de pertinence et d'objectivité. Pour les adjectifs, nous n'avons pris en compte dans les différents textes que ceux ayant trait au sujet bien sûr.

88. Nous aurions une occurrence supplémentaire du mot « nègre » si Bernardin de Saint-Pierre n'avait pas retranché de son édition la fin de la « Lettre XXVII^{ème} » consacrée à son retour en France et à son débarquement : « Adieu, terres bouleversée de l'Afrique, adieu, nègres infortunés, adieu, roches battues pas les tempêtes, [...] », in M. Souriau, *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*, Genève, Slatkine, 1970, p. 146.

	NEGRESSE	NEGRE BLANC	ESCLAVE
1	7	1	17
2	0	1	25
3	6	0	16
4	0	0	6
5	0	0	8
6	0	0	4
7	0	0	6
8	1	0	13
9	0	0	0
10	0	0	116

	MAURE	MULATRE	AFRICAIN
1	0	0	1
2	0	0	0
3	0	0	0
4	0	0	0
5	0	1	0
6	0	0	0
7	0	3	0
8	4	0	0
9	0	0	0
10	2	1	6

	ESCLAVAGE ⁸⁹	TRAITE- COMMERCE
1	6	0
2	12	2
3	1	0
4	2	0
5	11	2
6	0	0
7	7	1
8	7	0
9	3	0
10	35	8

89. Il arrive que le mot « esclavage » soit employé sous forme comparative ou métaphorique, auquel cas nous ne l'avons pas compté dans ce nombre d'occurrences. Parfois mais rarement l'esclavage est étendu à celui des femmes ou des paysans d'Europe : par exemple sur les 7 oc. du substantif dans les *Harmonies*, 1 oc. concerne les femmes, 1 oc. concerne l'esclavage d'Epictète (les exemples historiques servant toujours de points de comparaison à Bernardin). Certains termes se trouvent parfois chez l'écrivain à l'occasion d'une reprise de citation d'auteur sur laquelle il s'appuie : dans ce cas, nous n'avons pas compté le terme dans l'ensemble des occurrences ; pour exemple dans les *Etudes de la nature* il illustre son propos sur la traite en référence à Prévost, le mot est employé par ce dernier, nous ne l'avons pas compté.

1. Voyage à l’Ile-de-France (1773)
2. Etudes de la nature (1784)
3. Paul et Virginie (1788)⁹⁰
4. Vœux d’un Solitaire (1789)
5. Vœux pour la nation (1790) suivis des Vœux pour les nations
6. Conseils à un jeune colon⁹¹ (vers 1790)
7. Suite des vœux d’un solitaire (fin 1791)
8. Harmonies de la nature⁹² éd. posthume (années 1795)
9. Correspondance⁹³ (1786-1797)
10. Empsaël éd. posthume (années 1789⁹⁴)

90. *Paul et Virginie* est le texte où les esclaves sont le plus souvent repris par le prénom : Marie et Domingue (respectivement 17 et 27 oc) ; il est aussi question d’eux en tant que « domestiques » (3 oc.) ou « serviteurs » (3 oc.). On trouve par ailleurs dans la fiction les associations de termes suivantes : « ton noir Domingue », « la négresse Marie ».

91. Voir au sujet de ce texte la note 20 de notre article.

92. Les *Harmonies de la nature* ont été consultées sur Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF, qui reprend le texte de l’éd. Ledentu, L. VI des *Oeuvres posthumes*, 1840.

93. Nous avons consulté la *Correspondance* éditée par L. A. Martin et ne donnons que les dates des Lettres où nous avons trouvé les termes de notre étude. Pour aller plus loin, il faudra attendre l’édition de toute la correspondance par Malcom Cook et son équipe.

94. D’après M. Souriau, Bernardin de Saint-Pierre aurait eu l’idée de ce texte en 1771, mais nous ne savons pas quand il aurait commencé à l’écrire. « Dans sa version définitive, il est terminé avant le 16 pluviôse an II (4 février 1794), date du jour où la Convention décréta la suppression de l’esclavage dans les colonies ; et il est même antérieur à 1792 puisque Bernardin en parle dans la *Suite des vœux d’un solitaire* ; il a donc été mis au point pendant la Révolution. L’écrivain aurait pensé le publier en 1797 dans la seconde éd. du *Voyage à l’Île de France* », in M. Souriau, *op. cit.*, p. 301. La seule édition que nous ayons actuellement est celle, quelque peu infidèle d’après M. Souriau, effectuée par L. A. Martin dans les *Oeuvres posthumes* en 1818. Précisons que Bernardin écrit en 1790 dans son projet de seconde édition du *Voyage à l’Ile de France* son vœu d’y inclure le drame ; en 1790 celui-ci était donc terminé.

Annexe 2 : Prédicats et Associations de termes

Prédicats (termes incluant des jugements de valeur) :

Stupide Afrique : 1 oc (*Et.*)
Stupidité : 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc (*P et V* : due à l'esclavage »)
Lâche : 1 oc (*Et.*)
Insouciant : 1 oc (*Et.*)
Incontinence : 1 oc (*Et.*)
Violent (air) : 1 oc (*Harmonies*)
Hardi (air) : 1 oc (*Harm*)
Orgueil : 1 oc (*Et.*)
Sans prévoyance : 1 oc (*Et.*)
Sans police : 1 oc. (*Et.*)
Inférieurs par l'esprit : 1 oc. (*Et.*)
Superstitieux : 1 oc (*Harm*)
Espèces de lépreux : 1 oc. (*Et.*, pour les nègres blancs)
Abâtardissements de races : 1 oc. (*Et.*)
Noirs de l'Afrique plus robustes que : 1 oc (*Harmonies*)
Vigoureuse constitution : 1 oc (*Harm*)
Musique bruyante : 1 oc. (*Harm*)
Danse querelleuse : 1 oc (*Harm*)
Hospitaliers : 1 oc. (*Voy.*) (« hospitalité » aussi plusieurs fois)
Adroits : 1 oc. (*Voy.*)
Enjoués : (*Voy.*)
Intelligents : 1 oc. (*Voy.*)
Sensibles à : 1 oc. (*Voy.*)
Beaucoup d'industrie : 1 oc. (*Voy.*)
Mélancoliques : 1 oc. (*Voy.*) (en raison de l'esclavage)
Malheureux noirs : 2 oc (*Voy.*) ; 1 oc (*Corresp.*) ; beaucoup ds
Empsaël
Malheureux esclaves : 1 oc (*Suite des vœux*)
Ces malheureux : 1 oc (*Voy.*) ; 1 oc (*Conseils*)
Malheureux nègres : 1 oc. (*Harmonies*)
Pauvre(s) négresse(s) : 1 oc (*Voy.*)
Pauvre(s) esclave(s) : 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc. (*Vœux pour la nation*) ; 5 oc
(*Empsaël*)
Pauvre(s) nègre(s) : 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc (*Vœux d'un sol.*)
Pauvres esclaves noirs : 1 oc (*Vœux pour la nation*)
Pauvres noirs : 1 oc (*Empsaël*)
Pauvre diable : 1 oc (*Empsaël*)

Nègre misérable : 1 oc (*Harmonies*) ; ces misérables : très souvent
 Misérables esclaves : 1 oc (*Empsaël*)
 Nègre(s) infortuné(s) : 1 oc. (*Voy*)
 Ces infortunés : 1 oc. (*Voy.*) ; 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc. (*Conseils*) ; 2 oc.
 (*Vœux pour la nation*) ; une dizaine dans *Empsaël*
 Infortunée créature : 1 oc (*P et V*)
 Infortunés compagnons d'esclavage : 1 oc (*Harmonies*) ; 1 oc
 (*Empsaël*)
 Bon nègre : 1 oc (*Harmonies*)
 Ce bon noir : 1 oc (*P et V*)
 Sort affreux des nègres : 1 oc. (*Corresp*)
 Noirs gémissant ds l'esclavage : 1 oc (*Harmonies*)
 Bêtes de somme : 1 oc (*Et.*) (+ 1 sous forme métaphorique)
 Odieux esclavage : 1 oc. (*Et.*)
 Le plus cruel esclavage : 1 oc (*Harmonies*)
 Crime de l'esclavage : 1 oc (*Empsaël*)
 Fléaux de l'esclavage : 1 oc (*Empsaël*)
 Dogme de l'esclavage : 1 oc (*Vœux pour la nation*)
 Maux de l'esclavage : 1 oc (*Et.*) ; 1 oc. (*Corresp.*)
 Mœurs féroces : 1 oc (*Corresp.*)
 Traite inhumaine : 1 oc. (*Suite des vœux*)
 Commerce affreux et inhumain : 1 oc (*Empsaël*)
 Noirs libres et heureux : 1 oc (*Suite des vœux...*) ; libres et liberté :
 souvent ds *Empsaël*
 Peuplades malheureuses : 1 oc (*Suite des vœux...*)

Associations de termes (sans jugement explicite) :

Esclavage des Africains : 1 oc (*Empsaël*)
 Esclavage des noirs : 1 oc (*Voy.*) ; 3 oc. (*Vœux pour la nation*) ; 1 oc
 (*Empsaël*)
 Esclavage des nègres : 1 oc (*Voy.*) ; 1 oc (*Corresp.*)
 Esclavage du peuple noir : 1 oc. (*Vœux pour la nation*)
 Noirs marrons : 8 oc. (*Voy.*) ; 1 oc. (*Et.*) ; 7 oc. (*P et V*) ; 1 oc
 (*Corresp.*)
 Esclave marronne : 1 oc (*P et V*)
 Négresse marronne : 2 oc (*P et V*)
 Femme esclave : 1 oc (*Et.*)
 Noirs fugitifs : 2 oc (*Voy.*) ; fugitifs : 6 oc (*Empsaël*)
 Esclave fugitive : 1 oc. (*P et V*)
 Noir(s) esclave(s) : 1 oc. (*Voy.*) ; 1 oc. (*Suite des vœux*)

Noirs libres : 1 oc (*Suite des vœux...*)
Noirs affidés : 1 oc (*Conseils*)
Fidèles noirs : 1 oc (*Empsaël*)
Esclave fidèle : 1 oc (*Empsaël*)
Fidèle serviteur : 1 oc (*Empsaël*)
Esclaves noirs : 2 oc. (*Vœux pour la nation*)
Traite des esclaves : 1 oc. (*Et.*)
Traites de l'Afrique : 1 oc. (*Et.*)
Traite des noirs : 2 oc. (*Vœux pour la nation*)
Commerce des esclaves : 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc (*Empsaël*)
Trafic : 1 oc (*Empsaël*)
Marchands d'hommes : 1 oc (*Empsaël*)
Peuple(s) esclave(s) : 2 oc (*Vœux d'un sol.*) ; 1 oc (*Voyage*)
Peuples noirs : 1 oc (*Empsaël*)
Peuples noirs de l'Afrique : 1 oc (*Empsaël*)
Peuples de l'Afrique : 1 oc (*Harm*)
Familles d'esclaves : 1 oc. (*Vœux d'un sol.*)
Foule d'esclaves : 1 oc (*Harmonies*)
Troupe de noirs : 1 oc. (*Voy.*)
Troupes de Cafres : 1 oc. (*Et.*)
Hommes de couleur : 1 oc. (*Suite des vœux..*)
Puissances noires : 1 oc. (*Et.*)
Nègres Iolofs : 1 oc. (*Et.*)
Noir Iolof : 1 oc. (*P et V*)
Noirs de Madagascar : 1 oc. (*Et.*) ; 1 oc. (*P et V*)
Noirs d'Afrique : 1 oc (*Harmonies*)
Maures de l'Afrique : 1 oc (*Harm*)
Noire Afrique : 1 oc (*Harmonies*)
Négresses de Madagascar : 1 oc. (*P et V*)
Nègres de Jaïda : 1 oc (*Harm*)
Cafres : 1 oc (*P et V*)
Cafres de Mozambique : 1 oc. (*P et V*)
Pays des nègres : 1 oc (*Empsaël*)